

● (1120)

Maintenant, je voudrais parler de la culture de la pomme de terre. Sous l'égide du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), on tente de mettre sur pied un organisme pour la commercialisation de la pomme de terre dans l'est du Canada. Il nous faut d'abord obtenir des réponses à certaines questions qui sont restées en plan jusqu'ici. Elles s'inspirent d'exemples qu'ont donnés la Commission canadienne du lait et l'Office canadien de commercialisation des œufs, protecteur de l'industrie des œufs au Canada. Quels sont ces exemples?

Depuis l'établissement de la Commission canadienne du lait, de nombreux fromagers ont affirmé qu'ils ne pouvaient pas obtenir suffisamment de lait pour produire leur quantité habituelle de fromage ni obtenir suffisamment de lait pour fabriquer assez de fromage pour répondre à leur demande. Si c'est ainsi que les contingents sont alloués en vertu d'un régime de commercialisation, celui-ci ne sera nullement efficace pour l'industrie de la pomme de terre.

Dans le secteur des œufs, nous constatons que certains producteurs tentent d'exporter des œufs. Les divers offices provinciaux et l'Office national n'ont même pas étudié cette proposition pour voir s'il n'y aurait pas possibilité d'exporter des œufs. Il y a parfois des surplus d'œufs au Canada. Nous devrions être prêts à explorer des débouchés à l'étranger. Ces surplus d'œufs sont onéreux et coûteux pour le producteur et pour le consommateur. Je ne veux pas que la même situation existe dans l'industrie de la pomme de terre.

Dans le secteur des œufs, un règlement permet d'élever un certain nombre de poules dont les œufs peuvent être vendus en dehors de l'Office. Si un règlement de ce genre est adopté par un office de commercialisation de la pomme de terre dans l'est du Canada, nous devons poser certaines questions. Quel nombre minimal d'acres de pommes de terres peut-on cultiver sans être assujéti au règlement régissant le contingent? Si un règlement de ce genre est mis en application, combien de membres de combien de familles pourront cultiver cette quantité de pommes de terre? Je supposerais pour le moment qu'on pourrait peut-être cultiver cinq acres avant d'être assujéti à l'application d'un principe semblable à celui de l'Office canadien de commercialisation des œufs ou celui de la Commission canadienne du lait. En pareil cas, combien de membres d'une famille nombreuse, auraient la possibilité de produire l'équivalent de cinq acres de pommes de terre, et quelle incidence cela aurait-il sur le marché?

Voici la question qu'il faut ensuite se poser: comment arrivera-t-on à réglementer la production et la mise en marché de tout produit agricole, alors que Dieu seul sait quel temps il fera et peut dire si la récolte sera bonne ou mauvaise? Nous ne le savons pas à l'avance, car Il ne nous le dit pas. Que fera-t-on en cas de récolte exceptionnellement bonne dans tout le Canada, surtout pour ce qui concerne les pommes de terre? Comment arrivera-t-on à approvisionner le Canada advenant une récolte exceptionnellement mauvaise dans tout le pays? Nous avons vu que la production pouvait fluctuer de jusqu'à 25 p. 100 d'une année à l'autre au Canada. Cela se produit rarement. Elle peut être de 25 p. 100 plus ou moins abondante que la production habituelle, pas nécessairement parce que l'on a cultivé plus ou moins d'acres, mais à cause de conditions climatiques dans la région productrice.

### *Pouvoir d'emprunt*

Des réunions ont maintenant lieu dans la région de l'Atlantique en vue de la création d'une commission des pommes de terre de l'est du Canada. Je pose la question au ministre de l'Agriculture: la propagande mise à part, qu'a-t-il de concret à offrir aux gens qui veulent créer un tel organisme? Que fait-il pour eux, si ce n'est restreindre les subventions qui, depuis toujours, sont versées aux agriculteurs qui sont sous-payés compte tenu de ce qu'ils produisent? Tout ce que fait le ministre, c'est retenir ces versements afin de pousser les agriculteurs en difficultés à joindre la commission des pommes de terre de l'Est. En quoi la situation sur le marché du fromage et des œufs peut-elle garantir à une société de transformation des pommes de terre qu'elle peut compter sur tel ou tel approvisionnement? Comment arrivera-t-elle à fournir un marché d'exportation qu'elle peut s'être créé et qui fluctuera sans doute selon l'importance de la demande? Elle ne pourra jamais prévoir en avril la proportion de la récolte régionale dont elle aura besoin 12, 13 ou 15 mois plus tard, soit l'approvisionnement qui devra lui suffire au fil de ses années de production.

● (1125)

Comment saurons-nous si nous devons abandonner les marchés des pommes de terre de semence, qui connaissent eux aussi des fluctuations? Comment arriverons-nous à un équilibre qui satisfasse aux besoins des consommateurs canadiens? Allons-nous interdire complètement l'importation au Canada de pommes de terre destinées à la consommation? Nous ne pourrions alors évidemment plus exporter de pommes de terre canadiennes. Sans les installations de stockage nécessaires, comment réussirons-nous à approvisionner les Canadiens 12 mois par an?

Je tiens à signaler un autre point que j'ai déjà maintes fois soulevé à la Chambre, car il me tient particulièrement à cœur: dans quelle mesure le région de l'Atlantique aura-t-elle voix au chapitre? S'agira-t-il d'un organisme représentant les cinq provinces où toutes seront sur un pied d'égalité ou, à l'instar de toute structure non gouvernementale, l'organisme répartira-t-il les votes en fonction de la productivité de chaque secteur? Du point de vue des stocks détenus, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Edouard alimentent en gros 50 p. 100 de la région. Doit-on en déduire que ces deux provinces disposeront de voix dans cette même proportion? Sinon, celles-ci se trouveront en bien mauvaise posture.

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, nous traversons une crise de déficits et d'emprunts parce que le gouvernement actuel vit dans l'illusion qui berne la pensée économique occidentale depuis 40 ans, dans l'idée que la demande crée l'offre, et qu'on peut augmenter la demande en augmentant le pouvoir d'achat des particuliers par voie du déficit budgétaire ou de la création monétaire. C'est pour cela que le déficit représente aujourd'hui 28 p. 100 de toutes les dépenses du gouvernement. Pour quatre dollars dépensés, le gouvernement doit en emprunter un de plus pour financer cette dépense.

Il n'y a que deux façons de financer ce déficit: ou bien imprimer des billets, ce qui ne fait que déprécier la monnaie—notre dollar frise actuellement les 80c. Américains—ou bien emprunter davantage, ce qui ne fait qu'accroître encore le déficit. Voilà le schéma appliqué d'année en année, années de